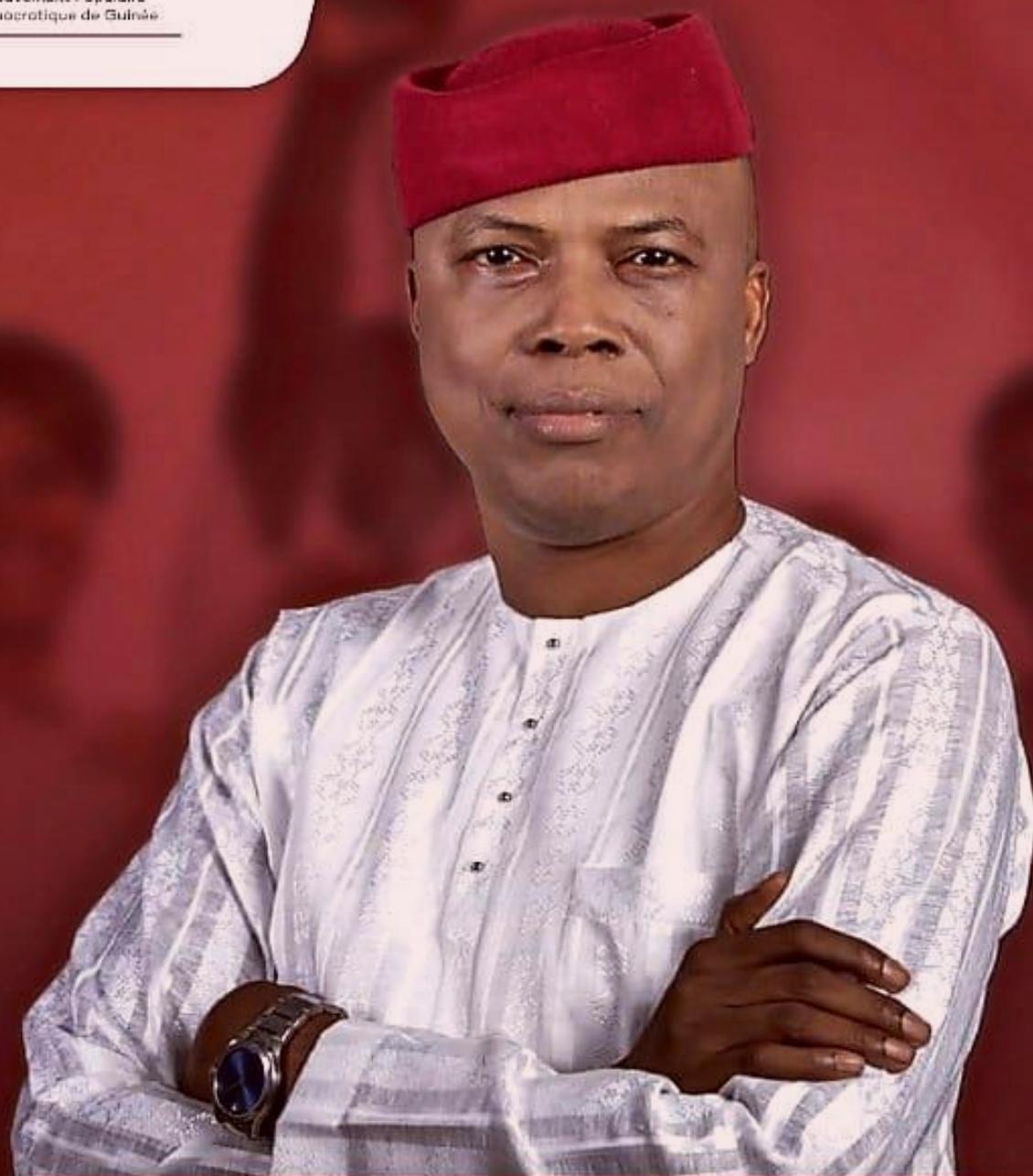




S I A K A
BARRY



**OEUVRONS ENSEMBLE
POUR UNE GUINÉE
PLUS FORTE.**

#TousAvecSiakaBARRY

Debout la Guinée !



MPDG
Mouvement Populaire
Démocratique de Guinée

Notre mandat sera consacré à l'instauration d'un État de droit et de justice en vue d'une relance économique profitable et d'une vie sociale agréable et apaisée pour tous les Guinéens et Guinéennes sans distinction.



GUINEE DEBOUT

« Tenons - nous debout pour bâtir la Guinée de nos aspirations et transmettons un héritage meilleur à nos enfants »

Guinéennes, Guinéens,

Depuis plus de trois ans, notre belle aventure politique nous a permis d'apprendre davantage du quotidien de nos compatriotes dans leurs diversités. Nous avons parcouru des villes, des villages et des hameaux, pour écouter et comprendre la volonté des populations dans la construction de la Guinée de nos aspirations.

Nous avons côtoyé une jeunesse désœuvrée ; des femmes battantes qui, malgré les difficultés qu'elles rencontrent tous les jours, luttent pour assurer juste le quotidien de leurs progénitures. Avec des larmes aux yeux, des chefs de famille sans emploi nous ont parlé de leurs conditions de vies précaires, et des enfants nous ont demandé de l'aide pour se nourrir, se soigner et s'instruire.

Nous sommes sensibles à l'**ENGAGEMENT** de nos concitoyens à soutenir un changement positif malgré tous ces maux qui minent notre pays. Face au poids de la souffrance, nos communautés marginalisées, ont démontré leur capacité de résilience, leur espérance et leur conviction, surtout leur engagement à reprendre le flambeau de la **REVOLUTION** pour construire une nouvelle Guinée.

Oui, REVOLUTION !

Cette révolution est née d'une aspiration commune des Guinéens à rompre définitivement avec un système de gouvernance caractérisé par la démission d'une élite politique cupide et corrompue qui œuvre à appauvrir nos populations.



Ce projet de société est un pacte que nous avons scellé avec des femmes et des hommes engagés à construire ensemble une Guinée nouvelle. Notre projet de société est axé sur trois principaux piliers qui sont :

- Garantir la justice, la sécurité, et la bonne gouvernance
- Relancer le développement socio-économique
- Promouvoir une politique étrangère et une armée au service du développement.

Guinéennes et Guinéens, forts d'un esprit patriotique et d'une vision engagée du développement, nous vous présentons le programme de société intitulée « **UNE GUINÉE DEBOUT** » qui se veut un programme de développement cohérent se basant sur de nouvelles priorités inspirées de notre programme de consultation communautaire. A travers ce plan, nous sommes engagés à inverser la tendance fataliste déshonorante de notre société et d'impulser une nouvelle dynamique soutenue par le travail de vrais patriotes.

Chers compatriotes, **Guinéennes et Guinéens**,

Engagez-vous avec nous pour vaincre la pauvreté, et construire la Guinée de nos espoirs.

Tenons – nous debout pour bâtir la Guinée de nos aspirations et transmettons un meilleur héritage à nos enfants.

Que Dieu bénisse la Guinée.



Ecoute,

Interactivité,

Engagement





GUINEE

Debout

Un projet de société inclusif

A la différence de quelques projets de partis politiques dans le pays, celui du MPDG s'est voulu strictement inclusif et l'a été durant tout son processus d'élaboration. Impliquer la population dans l'élaboration de ce projet a permis au MPDG de co-construire son projet et de bénéficier d'un engagement populaire. Dans la dynamique de garder la dimension inclusive de notre projet, nous sommes engagés à intégrer toutes nouvelles opinions et remarques pertinentes de tous les guinéens et amis de la Guinée qui aspirent à une Guinée nouvelle.

Ce projet de société est né d'un travail collégial basé sur une démarche qualitative et quantitative. L'évaluation des données statistiques, des politiques et programmes publics, des rapports et études, pour alimenter nos travaux, nous a permis d'apprécier la situation économique, culturelle et socio-politique de notre pays. Cette démarche, loin d'être exclusive,

a été complétée par une approche communautaire. Il a été question d'aller sur le terrain pour voir les conditions de vie des populations, de s'entretenir avec celles-ci sur les solutions les mieux adaptées pour améliorer leurs conditions de vie.

Cette démarche consiste à déterminer de façon consensuelle et ordonnée les perspectives de développement d'une manière inclusive et holistique. Notre vision se consacre à l'instauration d'un État de droit et de justice en vue d'une relance économique profitable et d'une vie sociale agréable et apaisée pour tous les Guinéens et Guinéennes sans distinction. La vision du MPDG se veut un cadre unificateur de toutes les tendances et des différents acteurs qui œuvrent pour faire de la Guinée, un pays émergent qui procure sécurité, paix et justice à tous ses habitants.

Pilier 1 : Assurer la Justice, la Sécurité & la Bonne Gouvernance



1- Promouvoir la Justice et l'état de droit

L'engagement du MPDG à promouvoir la justice traduit son attachement au respect du peuple de Guinée à travers ses droits et libertés fondamentaux reconnus par les instruments juridiques nationaux et internationaux.

a- Améliorer l'efficacité et l'indépendance de la justice

Malgré l'existence d'un programme de réforme de la justice, on note toujours des dysfonctionnements au sein de l'appareil judiciaire à cause d'absence d'outils permettant la définition, l'exécution et le suivi des grands axes du programme (politique de gestion des ressources humaines conformément aux dispositions constitutionnelles et du Statut de la Magistrature, politique pénale, programme annuel d'inspection, politique des infrastructures), mais également par le manque de moyens du Secrétariat exécutif chargé de la réforme au sein du Ministère.

Nous nous engageons à faire du Programme National Sectoriel de Justice (PNSJ), le levier pour la mise en place d'une justice indépendante dès notre accession au pouvoir.

- La création par décret d'un Comité d'Exécution Administrative et Financier (CEAF) qui assurera le suivi et la coordination technique des activités à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs du programme sous la responsabilité du Ministre de la justice. Il assurera également la mise en œuvre du plan de financement des

différents volets du programme, ainsi que la mobilisation des ressources intérieures et extérieures nécessaires.

- La mise en place d'un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) basé sur la Gestion axée sur les Résultats (GAR), dans le but de garantir une meilleure allocation et utilisation rationnelle des ressources publiques destinées à la réalisation des activités de modernisation de la justice.
- La création d'un Comité de Coordination et d'Évaluation (CCE), chargé de veiller au bon déroulement du programme national sectoriel justice.
- La mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation visant à créer au sein du secteur de la justice (central, déconcentré, décentralisé) la disponibilité d'instrument permettant d'analyser et d'évaluer sur une base semestrielle et annuelle, les questions relatives au secteur de la justice notamment le PNSJ et s'assurer que la mise en œuvre du programme a atteint les objectifs fixés.

Dans cette perspective, les volets visés par ce programme seront :

- Réduction des lenteurs dans les procédures judiciaires
- Réalisation du renforcement des capacités institutionnelles de la justice
- Construction et réhabilitation d'infrastructures judiciaires
- Mise en place de Centres d'information et d'Orientation Judiciaire de Proximité

b- Réformer le système carcéral

Le système carcéral actuel de notre pays est inadapté aux normes et standards internationaux concernant l'organisation pénitentiaire et les bonnes pratiques de traitement des détenus. Cette situation a donc favorisé l'intervention du pouvoir exécutif (Ministère de la justice à travers l'Administration pénitentiaire etc.) dans la libération des détenus sans avis des juges, créant ainsi un climat d'insécurité pour les magistrats et les victimes.

Notre engagement face à cette situation consiste à maintenir le contrôle de l'Administration pénitentiaire au niveau du Ministre de la Justice et confier au pouvoir judiciaire le contrôle de l'exécution des peines et son intervention dans la mise en œuvre de la sanction pénale, tant en détention qu'en milieu ouvert.

Partie législative

- Adopter une nouvelle loi portant statut du personnel de l'Administration pénitentiaire qui, aujourd'hui, est inadapté au contexte pénitentiaire mondial ;
- Adopter une loi portant procédure d'exécution et d'aménagement des peines. Il sera créé dans cette loi de nouvelles structures pour participer à la bonne administration du système pénitentiaire, il s'agit entre autres : d'un Comité d'aménagement des peines, chargé de l'aménagement des peines prononcées par les juridictions de jugement ; d'une commission pénitentiaire consultative de l'aménagement des peines qui donnera son avis avant la Décision des Juges des Libertés et d'application des peines ; d'un Comité de suivi en

milieu ouvert qui aura pour charge de mettre en œuvre les mesures de contrôle et veiller au respect des obligations (conditions) imposées aux libérés conditionnels et aux semi-libres

- Adopter une loi portant organisation et fonctionnement des établissements pénitentiaires. Dans cette loi, il sera créé des camps pénaux à Conakry, Kankan et Kindia pour recevoir les individus condamnés aux travaux forcés à temps et à perpétuité, à la détention criminelle et ceux auxquels il reste à subir une peine d'une durée supérieure à un an, après le moment où leur condamnation soit devenue définitive. Des maisons de correction à Conakry, Kindia, Mamou, Kankan et Nzérékoré pour recevoir les autres condamnés à l'emprisonnement. Des maisons d'arrêt dans les régions et préfectures pour recevoir les condamnés à l'emprisonnement de simple police, les personnes soumises à la contrainte par corps, les inculpés, détenus provisoires et les accusés.

Dans cette même perspective, des juges des libertés et d'application des peines seront installés dans chacun des tribunaux pour contrôler et appliquer les décisions prises par le comité d'aménagement des peines relatives à l'aménagement des peines prononcées par le tribunal de son ressort. Ils auront également pour charge d'accorder la libération conditionnelle suivant les conditions de formes et de fonds assez strictes, de décider du transfèrement des détenus, d'accorder les placements à l'extérieur, d'accorder les autorisations de sortie sous escorte et les permissions de sortir.

Partie réglementaire

- Prendre un décret portant réorganisation de la Direction Nationale de l'Administration pénitentiaire et un autre fixant le régime des récompenses dans l'administration pénitentiaire. Il sera prévu dans ce décret la création de la médaille d'honneur de l'Administration pénitentiaire.
- Prendre un décret relatif aux attributs et habillement de l'Administration pénitentiaire et un arrêté ministériel relatif à l'organisation des services socio-éducatifs et l'utilisation de la main d'œuvre pénale.
- Réorganiser par décret l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP). Cette action permettra d'assurer une meilleure qualité de formation des agents du service public pénitentiaire.
- **Mettre en œuvre un programme de modernisation des infrastructures et de redynamisation des capacités opérationnelles de l'administration pénitentiaire.** Ce programme prendra en compte :
 - La construction des établissements pénitentiaires moderne de plus de 1500 places à Conakry, Mamou, Kindia, Kankan et Nzérékoré.
 - La rénovation de l'École Nationale d'Administration pénitentiaire.
 - La mise en place d'une plateforme numérique de gestion du système carcéral national pour faciliter le contrôle et le suivi de l'application des peines.
 - La mise en œuvre d'un programme de revalorisation du statut du personnel (avec le relèvement du niveau de recrutement des surveillants) et procéder au recrutement d'agents pénitenciers en fonction des besoins.



2- Garantir la sécurité des personnes et de leurs biens

Depuis son indépendance, notre pays connaît une criminalité récurrente qui, ne se limite à affliger de lourdes pertes aux guinéens, instaure un climat caractérisé par l'incertitude et la peur, affecte négativement le vivre ensemble et obscurcit l'espoir d'un lendemain meilleur.

De l'analyse des menaces effectuée, il ressort un éventail large et varié d'actes criminels et illégaux qui contribuent à entretenir la peur parmi nos populations. Du grand banditisme et le crime organisé au terrorisme en passant par les manifestations violentes, les accidents de la route, et la cybercriminalité ; la recherche de solutions visant à contenir ces problèmes de sécurité intérieure de façon efficace et durable, nous a permis de nous fixer des actions prioritaires avec pour objectif principal de réduire les risques de sécurité publique au niveau le plus bas possible en vue de favoriser la quiétude sociale, assurer un environnement propice aux investissements et contribuer au développement.

Il faut noter que les actions prioritaires ci-dessous, seront renforcées par la mise en œuvre du programme de réforme de la gouvernance judiciaire. Nous travaillerons à :

- Accélérer l'appropriation nationale du processus de RSS en mobilisant les partenaires techniques et les bailleurs de fonds afin de favoriser la fourniture graduelle aux concitoyens, des services de sécurité plus efficaces, dans le respect des droits de l'homme, de l'État de droit et des principes de bonne gouvernance.
- Accroître le financement du secteur pour soutenir le renforcement des capacités (hommes, organisation, infrastructures, logistiques et équipements) et la productivité



de tous les services impliqués dans la sécurité intérieure et la protection civile. Augmenter à cet effet le budget de sécurité et de protection civile de 35%.

- Organiser le recrutement de 5000 policiers supplémentaires 24 mois après notre élection, pour permettre progressivement la reconfiguration du ratio par habitant de la police et de la protection civile en passant d'un policier pour deux mille personnes à une moyenne d'un policier pour cent personnes. 2/3 des effectifs de la police et de la protection civile étant à Conakry, le reste du pays est privé de couverture sécuritaire.
- Reformuler le mode de gouvernance des services de sécurité en éliminant les redondances structurelles et des attributions, et

focaliser les services de sécurité selon leurs niveaux de compétences pour éviter la dilapidation des ressources (Gendarmerie, Police, Services spéciaux, Services de renseignement).

- Instaurer un dispositif permanent en charge d'orienter et de coordonner les opérations de sécurité intérieure, de renseignement et de lutte contre le terrorisme en associant les départements essentiels ainsi que les différents commandements militaires. A cet effet, créer/organiser la coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme rattaché à la présidence pour une gestion harmonisée et efficace du renseignement. Former, moderniser les services de renseignements et les réorienter des objectifs politiques vers le renseignement de sécurité intérieure, de sûreté territoriale et de renseignement rentable.
- Reformuler le mode de financement des services de sécurité intégrant la contribution financière et matérielle de l'administration communale dans le but de redynamiser la police de proximité.
- Réformer les conditions d'obtention du permis de conduire et renforcer les capacités de la police routière pour punir toutes les discourtoisies des usagers de la route. (Financer les actions policières par une répression efficace des incivilités routières et de la criminalité).
- Renforcer les capacités et les prérogatives du bureau officiel de la réglementation du secteur de la sécurité privée avec pour objectif de centraliser la délivrance des permis, d'encadrer l'ensemble des activités de l'industrie et de rehausser le

professionnalisme des divers acteurs de l'industrie de la sécurité privée (gardiens, gardes de corps, surveillants, serruriers.).

- Moderniser et renforcer le centre national des identifications et mettre en œuvre parallèlement un projet de surveillance urbaine et territoriale à l'aide de moyens technologiques (Safe/Smart City) pour accroître la capacité de détection précoce et d'évaluation des menaces.



3- Renforcer la bonne gouvernance

a- Mettre en place une gouvernance locale plus inclusive

- Renforcer le cadre juridique, institutionnel, organisationnel de notre décentralisation et du développement local.

Ce renforcement nécessitera :

- La révision de notre code des collectivités locales actuelle qui devra être actualisé en vue de prendre en compte les enjeux et défis actuels de la décentralisation, du développement local et de la coopération internationale ;
- Renforcer la participation et le contrôle citoyen en mettant un accent particulier sur :
 - La promotion du développement des capacités citoyennes ;
 - Le renforcement de l'autonomie de gestion des collectivités locales et la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen au-delà des mécanismes de contrôle classiques de décentralisation dans le but de favoriser l'affermissement de la gouvernance locale en Guinée.
- Mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer les réformes envisagées par :



- La réforme de la fiscalité locale et son adaptation aux enjeux actuels. Cette initiative permettra de traiter les questions liées à la médiocrité de la fiscalité locale, à la subvention et la gestion des ressources transférées par l'État Guinéen aux collectivités ;
- L'optimisation du système de recouvrement et le renforcement du civisme fiscal ;
- Favoriser le partenariat avec d'autres collectivités au niveau régional et international pour permettre aux collectivités de saisir les opportunités financières de la coopération décentralisée.
- Capitaliser et modéliser les expériences et les méthodologies dans le suivi de la gouvernance locale de notre pays tout long de notre mandat.
- Mettre en place une grille d'évaluation nationale de performance des collectivités locales afin de permettre à l'État de disposer d'un outil standard de suivi-évaluation des différentes entités territoriales.

b- Lutter rigoureusement contre la corruption

Notre pays est miné par la corruption, qui représente un véritable frein au développement socio-économique.

Les difficultés économiques actuelles sont dues en grande partie à ce mal qui touche tous les secteurs du pays et bride la croissance de notre pays.

Pour lutter contre la corruption, nous nous engageons à :

- Redynamiser et affecter les ressources nécessaires à l'**Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC)** qui sera désormais sous la tutelle du département de la Justice qui lui accordera son budget et définira ses priorités.
- Entreprendre un examen de la vulnérabilité des institutions publiques à la corruption et renforcer sur cette base la transparence des processus de prise de décision et l'efficacité des procédures administratives, financières et comptables.
- Procéder à la généralisation dans tout le pays, des systèmes d'information permettant à tout citoyen victime ou témoin de dénoncer des faits présumés de corruption, de fraude ou d'impunité et de contribuer directement au travail des institutions nationales chargées de lutter contre la corruption (hotline). Ce système permettra également de signaler les cas soupçonnés de fraude, de collusion, de corruption ou de comportement contraire à l'éthique dans les contrats du gouvernement.

- Renforcer l'indépendance et redynamiser les services administratifs de contrôle et d'inspection, la cour des comptes, les agences de régulation sectorielle.
- Changement de l'attitude des populations face à la corruption par la réintroduction des cours d'éducation civique et morale dans les programmes scolaires, des séminaires réguliers sur l'éthique pour les fonctionnaires et des campagnes d'information publique sur les conséquences économiques, politiques, sociales et culturelles de la corruption.
- Promotion de la formation de journalistes d'investigation et mettre en place des cadres légaux pour la protection des journalistes et des lanceurs d'alerte.





ZERO CORRUPTION, 100% DEVELOPPEMENT

Pilier 2 : Relancer le développement socio-économique



Le PNDES, un outil ambitieux d'accélération du développement

Le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) est un dispositif privilégié de développement intégrant l'administration publique, le secteur privé, les collectivités locales, la société civile et les partenaires techniques et financiers. A ce titre, le PNDES tente de répondre aux différents enjeux de développement que pose la situation socio-économique et environnementale du pays.

Notre alignement au PNDES dans le cadre du développement socio-économique du pays témoigne de notre engagement à porter une vision émergente et florissante du pays à l'horizon 2040, bien que nous estimons que sa mise en œuvre souffre d'une implication politique véritable et que les principaux bénéficiaires que sont les populations guinéennes (les jeunes, femmes, personnes du 3^{ème} âge et les personnes vivant avec un handicap) souffrent toujours des disparités sociales et vivent dans la pauvreté. Nous ambitionnons soutenir le PNDES par d'autres réformes et actions ciblées.

1- Une réforme économique ambitieuse

Malgré l'implication des bailleurs de fonds et autres partenaires au développement, la corruption et l'impunité sont entre autres facteurs qui fragilisent les efforts de lutte contre la pauvreté dans notre pays, augmentant de ce fait les injustices sociales qui minent notre cohésion. Les nombreuses crises sociales nées du déficit des services sociaux de base prouvent à suffisance que la Guinée sombre et que la situation devient de plus en plus urgente.

Bien qu'ils soient les plus convoités lors des campagnes électorales, les femmes et les jeunes payent le lourd tribut du manque de vision patriotique et sociale des stratégies

gouvernementales consécutives. Les investissements en termes de savoir, d'éducation, de formation, d'innovation doivent rester prioritaires. Ainsi, un nouvel ordre économique et social doit s'imposer en faveur d'une croissance durable et inclusive pour la réduction des inégalités entre les guinéens.

Notre projet économique s'articulera autour de trois piliers essentiels qui s'emboîtent. Ces trois piliers sont (i) l'investissement dans les infrastructures, (ii) la promotion des produits locaux et l'appui aux PME locales, ainsi que (iii) l'investissement privé et la production de substitution aux importations.

a- L'investissement dans les infrastructures

- Cet investissement consistera à doter le pays d'infrastructures de transports, industrielles et énergétiques en vue de faciliter la mobilité et les activités économiques des citoyens, tout en améliorant leurs accès aux services sociaux de base et le renforcement du capital humain du pays.

Ceci nécessitera un renversement de la structure des dépenses publiques en assurant une augmentation substantielle des investissements (donc une réduction des dépenses de fonctionnement) et en veillant à l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissements (lutte contre la corruption particulièrement par l'amélioration des passations des marchés publics).

Ce pilier consistera aussi à mettre en place un cadre propice à l'investissement privé, en mettant en place un climat juridique et sécuritaire pouvant permettre l'attraction des capitaux pour la réalisation d'infrastructures partout où s'avéreront viables des projets commerciaux.



b- La promotion des produits locaux et l'appui aux PME locales

Cette action passera par l'orientation de la consommation (surtout publique) vers la production locale dans la mesure du possible, tout en renforçant les producteurs locaux, particulièrement les PME, en matière de formation et de financement, et tout le secteur privé à travers les réformes transversales pour l'amélioration du climat des affaires, y compris l'investissement dans les infrastructures tel que

mentionné dans la section précédente. Cette initiative nécessitera une politique transversale incluant les acteurs publics et privés, de plusieurs secteurs. D'une part, les dépenses de l'État dans les biens importés devront être soumises à des critères d'impossibilité de trouver des substituts de qualité sur le marché local et, d'autre part, des curricula de formation (ainsi que l'accompagnement adapté)

doivent être mis en place pour s'assurer de l'émergence de PME locales capables de fournir les principaux biens et services consommés par les administrations publiques (mobilier, consommables, etc.) en vue de stimuler la consommation privée de la production locale.

C- L'investissement privé et la production de substitution aux importations

Il s'agit de l'attraction des capitaux étrangers pour la réalisation des projets de grandes envergures en vue de produire localement ce qui, jusque-là, est importé malgré le potentiel productif du pays. Malgré son potentiel, le pays importe encore du lait en poudre ou entier, de la viande, de l'huile, du sucre, du jus, même de l'eau ou du savon. Bien que le pays ne se lancera pas dans la production de tous les biens importés, les politiques publiques feront en sorte que soit produit localement tout bien dont le coût de production est relativement

proche du coût d'importation, à partir des incitations fiscales qui seront aussi chiffrées dans la partie « plan de financement » du programme de société.



2- Soutenir une économie sociale et solidaire

Les entreprises de l'ESS sont les outils privilégiés du développement social, local et durable dans la mesure où elles sont l'émanation de la population d'un territoire. Animées et administrées par les personnes associées, cette économie contrairement à celle capitaliste contribue à la formation citoyenne et à l'apprentissage de la démocratie dans l'économie, apprentissage dont elle détient d'ailleurs l'exclusivité.

Notre objectif serait de créer une alliance entre l'ESS, l'économie de proximité et l'économie publique dans un projet qui répond aux besoins et attentes de la population. Nous aspirons mettre en place une économie qui ambitionne d'être non seulement réparatrice mais également complémentaire à l'économie dominante pour la rendre plus juste et respectueuse de notre pays.

Pour ce faire, nous proposons de mettre place les mesures suivantes :

- Protéger et généraliser l'économie sociale, solidaire et collaborative en mettant en place un fonds d'investissement (État+ Sociétés minières et Banques) pour l'entrepreneuriat ;
- Revoir le code des marchés publics pour favoriser les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les appels d'offres ;
- Encourager la création des coopératives de production (Les coopératives agricoles et d'artisans) et créer des banques coopératives et mutuelles de santé (pour les travailleurs) ;



3- Protéger les groupes vulnérables

- Renforcer le programme d'assurance santé pour tous, en levant des taxes sur les importations du tabac et de l'alcool.
- Restructurer et contrôler la gestion de la caisse nationale de la sécurité sociale.
- Veiller à ce que le pouvoir de consultation, de décision soient répartis équitablement entre les hommes et les femmes dans le cadre de la gouvernance publique.
- Promouvoir l'éducation pour tous en particulier celle de la jeune fille comme base du développement à travers la promotion d'une école qui protège et qui encadre.
- Améliorer le cadre législatif en matière de protection sociale pour protéger les femmes contre les violences sexuelles, sexistes, misogynes et les enfants contre les prédateurs sexuels.
- Soutenir les mesures sur la planification familiale et promouvoir la santé maternelle et infantile.
- Accorder une attention particulière à l'égalité des genres et favoriser le financement de projets/startups/entreprises portées par les femmes. Pour l'amélioration de l'autonomisation des femmes, créer un système de financement, sans intérêts /subventions pour les projets des femmes, afin de leur permettre d'avoir des capitaux nécessaires pour leurs activités. Cela peut se traduire aussi, par

le fait que l'Etat pourrait négocier auprès des banques, l'accès aux crédits, à faibles taux, des femmes.

- Renforcer les capacités des écoles normales des Arts et Métiers (ENAM) pour promouvoir la qualification de la main d'œuvre locale et donner une alternative sûre aux jeunes qui ne souhaitent poursuivre un parcours universitaire.
- Mettre en place un fonds de solidarité afin de créer un revenu de solidarité universel pour les personnes handicapées et les femmes pour les accompagner vers plus d'autonomie.
- Accorder la priorité et promouvoir le partenariat public privé aux investissements dans les logements abordables et faire adopter une loi en faveur des loyers moins chers.
- Pour la santé de la femme et de la fille, interdire l'excision, le mariage précoce et forcé.



4- Des solutions à la congestion routière

Personne ne peut sous-estimer l'impact de la congestion routière sur les activités socio-économiques notamment dans le Grand Conakry. Autant cette situation pollue l'environnement, autant elle affecte la productivité individuelle par ricochet décroît la production des organisations notamment dans le secteur public. La congestion routière à Conakry affecte la qualité de vie, l'environnement et l'économie. Nous nous engageons à agir à travers des stratégies suivantes :

- Améliorer la gestion de la circulation par des mesures tels que la resynchronisation des feux de circulation, la meilleure gestion des pannes et des collisions, les limites de vitesse variables s'adaptant à la circulation pour mieux la réguler, une meilleure gestion de la circulation des gros porteurs et le contrôle des entrées d'autoroute.
- Promouvoir l'investissement dans le transport actif et commun et adopter des mesures de régulation de ces moyens de transport pour la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation. Renforcer les capacités de la société des transports de Guinée pour faciliter la gestion du transport en commun.
- Investir massivement dans la construction d'infrastructures routières notamment les péages urbains et assurer le contrôle et la qualité pour que les solutions soient durables.
- Renforcer les capacités de la police routière et surveiller le respect de la déontologie et l'éthique des agents de police dans la répression des délits routiers. Mettre en place un dispositif permettant d'orienter les amendes perçues de la répression des délits routiers vers le financement des activités de la police (patrouilles, intervention) et le traitement du personnel (primes et autres avantages des agents de la police routière). Renforcer cette stratégie par la lutte contre la corruption au sein des services de sécurité.
- Intégrer les NTIC dans la gestion de la sécurité routière par la mise en place d'un programme intégré de surveillance intégrant les données du centre national d'identification, du service d'immatriculation des engins et des services de recherche des forces de sécurité.
- Encourager les initiatives de covoiturage notamment dans le secteur public et sensibiliser les citoyens au covoiturage pour diminuer le taux de véhicules en circulation durant des heures de pointe. Sensibiliser à la modification des comportements au volant et engager la police dans la répression des indisciplines sur la route.



5- Promouvoir la santé pour tous

La République de Guinée reconnaît dans sa constitution la santé comme un droit fondamental, préalable à la jouissance des autres droits fondamentaux.

Notre pays a été éprouvé par l'épidémie Ebola et la COVID19 qui ont mis en exergue la fragilité de notre système de santé et nos limites institutionnelles.

Les difficultés d'accès aux soins de santé primaire favorisent le taux de mortalité et endeuillent des milliers de familles chaque année avec 9 décès maternels pour 1000 Habitants et 44 décès infantiles pour 1000 habitants en 2016. Malheureusement, ce sont les femmes et les enfants qui paient le lourd tribut de cette situation (44 pour 1000 habitants).

La gestion efficace des programmes de santé infantile et maternelle, des personnes vulnérables, des urgences sont des préoccupations sociales pour nous.

Nous nous engageons à améliorer l'offre publique en termes de santé en renforçant les mesures de prévention, l'accès aux soins primaires et d'urgences et à refondre la cartographie sanitaire afin d'accroître la présence des structures de santé dans les zones rurales avec l'aide des partenaires au développement.

Il est de plus en plus communément connu que pour préserver et améliorer la santé de la population, les pouvoirs publics doivent mettre en place des systèmes de santé solides, et efficace capable de prévenir et de traiter les maladies.

a- Renforcer le système de santé pour atteindre la couverture sanitaire universelle

La couverture universelle est une composante indispensable à notre plan de relance économique et de lutte contre la pauvreté. Elle atteste de l'engagement des pouvoirs publics à améliorer le bien-être des citoyens et à réduire les disparités sociales de santé. Pour parvenir à la couverture sanitaire universelle, nous nous engageons à réunir les conditions suivantes :

- Construire et soutenir un système de santé solide, efficace et sérieusement administré qui réponde aux besoins de santé prioritaires au moyen de soins intégrés centrés sur les personnes; en améliorant la gouvernance du secteur, la disponibilité des ressources humaines de qualité et assuré le

financement de la santé publique à titre de priorité gouvernementale ;

- Rendre plus accessible les structures sanitaires et les soins abordables en milieu rural et urbain en créant des structures de santé de proximité et les doter en ressources matérielles de pointe afin de détecter précocement et de préparer efficacement la réponse face aux risques sanitaires ;
- Construire des laboratoires de pointe et encourager la recherche médicale. Garantir la formation continue du personnel médical et promouvoir la culture de l'excellence

- Améliorer l'accès aux médicaments essentiels de base, réguler et contrôler la production et la vente des médicaments. Assurer un contrôle qualité de tous les produits pharmaceutiques entrant sur le territoire Guinéen.
- Pallier au désert médical en procédant au déploiement des agents de santé dans les zones rurales et revoir le mode de rémunération des médecins en mettant en place un système d'intégration des médecins à la fonction publique dès la fin du cycle universitaire
- Renforcer les capacités des acteurs de la santé, pour une meilleure coordination et une réponse efficace face aux épidémies et catastrophes naturelles. Parallèlement promouvoir l'engagement des communautés dans la surveillance des maladies à potentiel épidémique.



b- Lutter contre le marché parallèle et les faux médicaments

- Réduction du nombre de grossistes répartiteurs à 5 au maximum. Actuellement la Guinée, compte plus d'une centaine de grossistes.
- Orienter la grande majorité des nouveaux agréments pour les officines à l'intérieur du pays.
- Inciter les professionnels de la santé à prescrire en dénomination commune internationale (DCI) et non en nom de commerce.
- Renforcer et promouvoir les activités de la brigade de répression des produits illicites et susceptibles d'affecter la santé des populations : la BRI-Medicrime.

**Protéger l'environnement, c'est préserver la survie
et l'avenir de l'humanité.**



**Des solutions durables pour maîtriser les défis
environnementaux**

1- Préserver notre environnement

En effet, les changements climatiques, la production de déchets, la gestion des ressources naturelles, les questions énergétiques et de santé publique, l'exclusion sociale, la mauvaise utilisation des sols, la perte de la biodiversité, etc., sont autant de difficultés dont l'ampleur

et la corrélation requièrent une approche transversale, dépassant le cadre des politiques et programmes publics. L'implication des différentes composantes de la société s'avère fondamentale.

a- Améliorer le bien-être social et préserver l'environnement

- Sensibiliser, informer et éduquer les populations en vue de susciter en eux, des changements de comportements. Initier la semaine nationale de la salubrité pour interpeller les consciences, apprendre à chaque guinéen les bons réflexes et les bonnes attitudes pour préserver son environnement ;
- Intégrer l'éducation pour le développement durable dans le système éducatif formel et la prise en compte du développement durable dans le système éducatif non formel ;
- Renforcer la politique de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan national climat et des plans climats territoriaux pour construire progressivement une résilience à toutes les échelles du territoire (atténuation et adaptation au changement climatique) ;
- Encourager les initiatives visant à promouvoir l'utilisation des produits biodégradables et subventionner le prix du gaz domestique ;
- Investir dans le cadre de partenariat État- Commune et encourager le partenariat public – privé pour la gestion des déchets (déchets ménagers, déchets médicaux, boues de vidange etc.)
- Veiller à la mise en œuvre effective du principe de pollueur – payeur sur toute l'étendue du territoire ; Développer le concept de finance carbone comme mécanisme de financement du développement durable et levier pour la protection de l'environnement
- Intégrer le développement durable dans le fonctionnement de l'administration centrale et des établissements sous tutelle. Exiger la mise en œuvre des plans de protection de l'environnement par des grands projets et industriels et surtout les entreprises engagées dans la réhabilitation des sites à la fermeture ;
- Amplifier les programmes de lutte contre l'ensablement et la stabilisation des berges, l'aménagement des forêts naturelles, le reboisement, la conservation des eaux et du sol et les aménagements pastoraux, avec pour objectifs de répondre en premier lieu aux besoins des populations en bois de construction, enterres agricoles et en pâturages ;

- Créer un ensemble de parcs, réserves et sanctuaires destinés à protéger des écosystèmes et des espèces dont certaines sont endémiques ;
- Intensifier la recherche agronomique visant la conservation des espèces cultivées et des races animales locales les mieux

adaptées et les plus aptes à supporter les changements climatiques ;

- Accroître substantiellement les budgets consacrés à l'assainissement des quartiers, et la gestion des déchets, un des principaux domaines dans lequel des emplois seront créés très rapidement.



Pilier 3 :

**Promouvoir une politique étrangère et une
armée au service du développement**



1- Placer la diplomatie au service du développement

- Définir et conduire une politique fondée sur la paix et le renforcement de la solidarité, la sécurité au niveau global, Regional et sous régional.
- Orienter les activités et promouvoir les initiatives de la diplomatie vers des objectifs de développement économique et social axée sur la coopération économique et la recherche de nouveaux marchés (échanges commerciaux, technologiques, financement et investissement).
- Accroître les investissements techs et startups par la mise en place d'un cadre réglementaire et des infrastructures propices au développement des start-up, afin de hisser la Guinée au niveau des mastodontes de la technologie africaine.
- Se doter d'une politique migratoire soucieuse des intérêts et des droits aussi bien guinéens de l'étranger que des étrangers en Guinée.
- Mobiliser les ressources humaines compétentes de la diaspora guinéenne dans le monde à travers un programme adapté qui consistera à attirer des milliers de guinéens vers le secteur public et privé, à soutenir les investissements des guinéens de l'étranger afin de favoriser non seulement un retour dans la dignité mais appuyer les efforts de développement.
- Initier une politique d'incitation à l'investissement pour la diaspora et la prise en charge partielle par l'État de l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora sur une période de 2 à 5 ans.
- Renforcer la capacité des représentations diplomatiques en vue de faciliter la prise en charge des besoins administratifs des guinéens à l'étranger et faire des conseils locaux des guinéens de l'étranger, un levier important de protection de nos compatriotes.



2- Une armée orientée vers le développement

La déficience de l'État et le manque de leadership politique n'ont pas favorisé une réforme sérieuse au sein de nos forces de défense nationale. La volonté politique de reformer le secteur de la défense a été orientée vers la protection de l'exécutif et ses ambitions et non la création d'un État de droit. L'armée guinéenne a été réduite à une armée « fusil en main » et « au garde de bout », perdant au passage toute sa capacité d'appréhender ses fonctions légales de garant de la constitution et d'acteur de développement local.

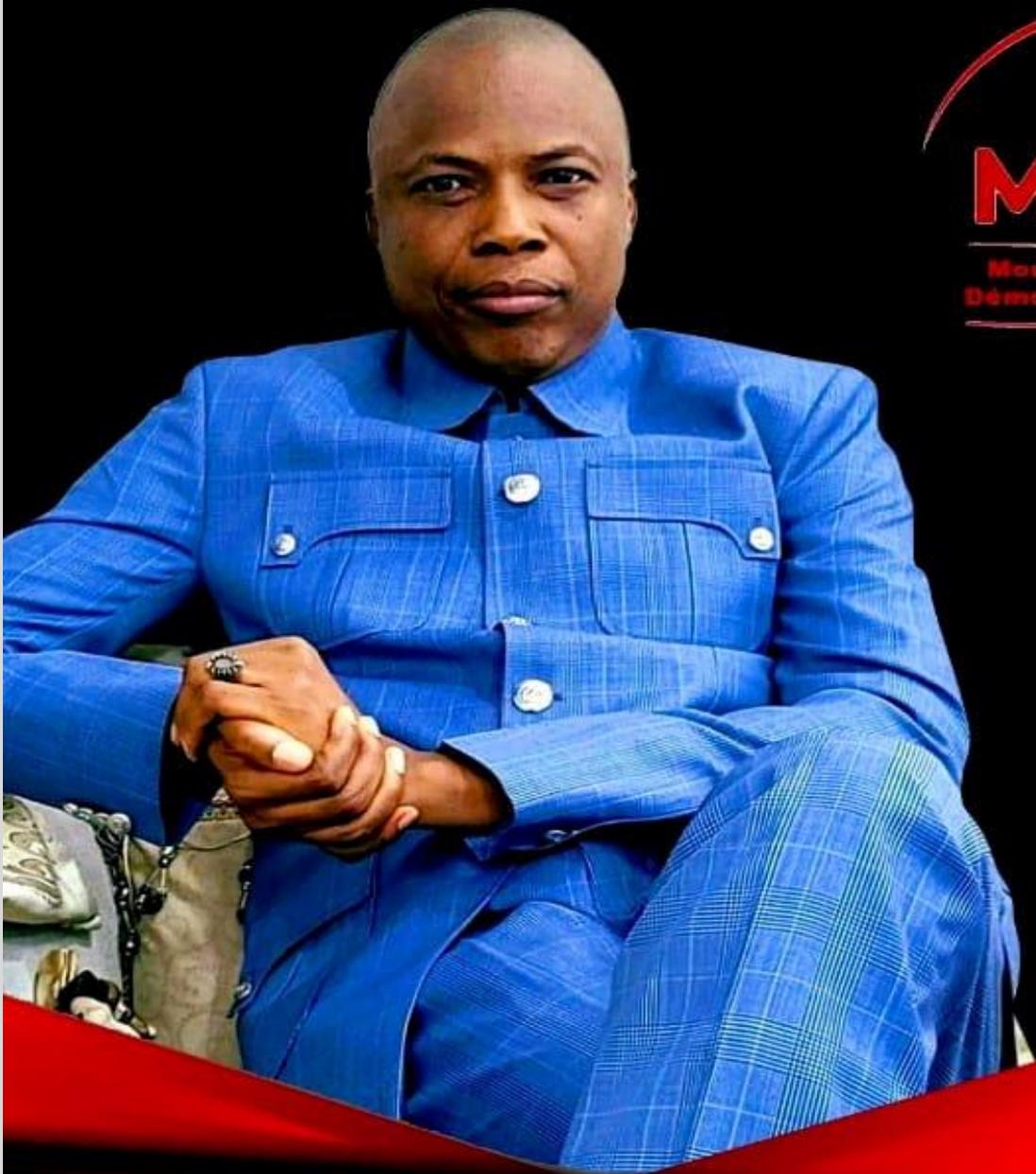
Nous nous engageons à :

- Prendre des mesures clés et urgentes pour faciliter la mise en œuvre de la réforme du secteur de la défense et renforcer les pouvoirs de la justice militaire dans le cadre de la lutte contre les crimes économiques et l'impunité au sein de nos forces armées.
- Redynamiser le génie militaire et valoriser l'implication des forces armées dans la réalisation des objectifs de développement dans les domaines de la construction des grandes infrastructures, la santé publique et l'agriculture.
- Investir dans la logistique militaire moderne et les équipements de dernière génération pour permettre à l'armée de répondre de façon stratégique et tactique aux défis actuels de défense du territoire national.
- Améliorer et continuer le processus de casernement des forces de défense à travers un programme public-privé

d'investissement dans les infrastructures avec pour objectif la construction de logements pour nos militaires.

- Renforcer la formation continue des militaires et promouvoir l'implication de nos troupes dans les opérations internationales de maintien de la paix.





**REJOIGNEZ-NOUS
POUR UNE GUINÉE
D'UNITÉ ET DE PROSPÉRITÉ**



Appelez au +224 622 37 30 42
Sur facebook : CeCom MPDG